

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 novembre 2012

(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : MM. GUILLERET - TACHON – ETIENNE – JAMBIN – Mmes MALESTROIT – GICQUEL – MM. MOY – JAN – JEHAN – Mme VALLEE – MM. LE BIHAN – BIDAN – Mme BOISHARDY – MM. HICQUEL – LE TINNIER – Mme LE BARS

Absents excusés : M. GETAIN pouvoir à M. Le Maire

M. LE CORRE pouvoir à M. ETIENNE

Mme CHOUPEAUX pouvoir à Mme LE BARS

Secrétaire de séance : Mme BOISHARDY

Le compte rendu de la réunion du 3 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité

TARIFS 2013 : Les tarifs augmentent en moyenne de 2 %.

PERSONNEL

1°) **Reconduction d'un contrat à durée déterminée** : Le Conseil Municipal décide de procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps non complet (28 h/semaine) du 1^{er} janvier 2013 au 31 août 2013.

2°) **Prime de fin d'année** : La prime de fin d'année calculée sur l'indice brut 244 est reconduite pour l'année 2012

3°) **Assurances statutaires** : Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion avec la Compagnie CNP.

INTERVENTIONS DES ANIMATEURS DE L'ACSE : Les modalités d'intervention de l'équipe d'éducateurs sportifs de l'ACSE sont définies dans une convention annuelle qui couvre la période de septembre de l'année à août de l'année suivante.

La participation financière demandée à la commune est calculée sur les bases suivantes :

Année 2012 – 2013

Cotisation annuelle 20 €

Prix de l'heure d'intervention animation 16 €

Prix de l'heure d'intervention administrative 16 €

Année 2013 - 2014

Cotisation annuelle 30 €

Prix de l'heure d'intervention animation 17 €

Prix de l'heure d'intervention administrative 17 €

Le Conseil Municipal décide de poursuivre les interventions des animateurs sportifs de l'ACSE aux conditions ci-dessus.

FINANCEMENT DES TRAVAUX DU HAMEAU DE LA RODE : Pour financer les travaux du « Hameau de la Rode » et dans l'attente de la vente des lots, un emprunt de 300 000 € est souscrit auprès du Crédit Agricole pour une durée de 2 ans.

TRAVAUX EGLISE : Des travaux sont nécessaires sur la toiture de l'église. Pour mesurer l'importance des interventions, le Conseil Municipal décide de demander un pré-diagnostic.

SALLE ATHENA - GRADINS

Résolution du litige sur les plinthes : Pour résoudre le problème des plinthes, la Société DOUBLET propose de poser deux panneaux en tôle dibon.

Contrat de maintenance : Un contrat de maintenance des gradins va être souscrit avec la Société DOUBLET pour une durée de 3 ans, avec un coût annuel de 1 626.56 € TTC.

MAISON DES BRUYERES

Projet d'aménagements extérieurs : Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'aménagements extérieurs qui comprendra un parking et des espaces verts.

ANIMATIONS CULTURELLES 2013

Le Conseil Municipal valide le programme proposé dont le coût prévisionnel est estimé à 3 150 €.

Périodes	Spectacles	Partenaires	Coût	Commentaires
Sur l'année	Animations en gallo	Cac Sud Région	200 €	Tout public
Avril	Marionnettes	Itinéraires Bis Cac Sud	650 €	Enfants
Mai	Théâtre Théâtres d'objets Marionnettes	Itinéraires Bis Cac Sud	650 €	Tout public
Juin	Journée du patrimoine	Cac Sud	100 €	Tout public
Juin	Fête de la musique	Comité des Fêtes	700 €	Tout public
Octobre	Mini-Mômes Maxi-Mômes	OMC	500 €	Enfants
Novembre	Film documentaire	Cac Sud/Marc Le Bris Conseil Général	350 €	Tout Public

ALSH D'ETE : Un accueil de Loisirs sans hébergement était organisé chaque été par l'Association des Familles Rurales. Devant les responsabilités encourues par les organisateurs et la complexité des tâches administratives, les membres de l'AFR ont décidé de ne pas reconduire cette organisation.

Le Conseil Municipal décide d'assurer la relève et d'ouvrir un accueil de Loisirs sans hébergement du 8 juillet au 2 août 2013, avec recrutement d'un directeur et d'animateurs.

SAPINS DU STADE : Le Conseil Municipal décide, pour compléter l'aménagement des abords du stade, de procéder à l'enlèvement des sapins plantés en limite des propriétés privées à l'opposé des tribunes.

Cette prestation comprend 3 phases :

1°) L'abattage et le transport du bois sur le parking du stade

2°) Le broyage et le transport sur un site de stockage de la CIDERAL

3°) L'arrachage des souches, le nivellement - nettoyage du terrain et le transport des souches à la déchetterie

Pour les phases 1 et 3, l'entreprise COURTEL propose un devis d'un montant de 2 995 € HT (phase 1 : 1 495 € HT ; phase 3 : 1 500 € HT).

La phase 2 est prise en charge par la CIDERAL en compensation de la récupération du bois.

IMMEUBLE RUE DE BEL AIR : Le Conseil Municipal prend connaissance de diverses données concernant la réhabilitation de cet immeuble en 5 logements sociaux : Surfaces des logements (250.69 m²) ; coût estimatif (345 000 € HT) ; le calendrier prévisionnel de réalisation et le financement.

QUESTIONS DIVERSES :

1°) Stationnement « Rue des Bruyères » : Malgré les courriers adressés aux riverains concernés, les problèmes de stationnement ne sont pas réglés. Par conséquent, le Conseil Municipal décide de le réglementer en interdisant tout stationnement du côté gauche en partant de l'Eglise entre la « Rue du Vieux manoir » et la « Rue du Grand Chêne ». Un arrêté va être pris en ce sens. Des panneaux de signalisation et une matérialisation au sol vont être mis en place.

2°) Contrat de maintenance matériel informatique école publique : Un contrat de maintenance du matériel informatique de l'école publique va être signé avec « LA PUCE INFORMATIQUE » moyennant un coût annuel de 478.40 € TTC.

3°) Attribution d'une fleur : Le Conseil National des Villes et Villages fleuris a attribué, pour 2012, une fleur à la commune de LA MOTTE.

4°) Vœux à la population : dimanche 6 janvier 2013